

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-huitième session**

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Thème de la soixante-huitième session: "Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique"**Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

La croissance rapide de la région Asie-Pacifique depuis les années 1950 a bénéficié d'un environnement économique externe favorable et de possibilités découlant de la mondialisation, mais cette situation s'est radicalement modifiée à la suite de la crise financière mondiale de 2008-2009. Dans le nouvel environnement mondial, maintenir la croissance de la région et assurer la concrétisation d'un siècle de l'Asie et du Pacifique seront crucialement tributaires de sa capacité à exploiter le potentiel de l'intégration économique régionale, qui peut aussi aider à le rendre plus inclusif, durable et vigoureux.

En raison des nombreuses complémentarités résultant de sa diversité, la région, qui a adopté tardivement une démarche régionaliste, dispose de nombreuses possibilités d'intégration régionale mutuellement bénéfiques jusque-là sous-exploitées. L'intégration économique régionale peut aussi contribuer à mieux équilibrer le développement régional, permettant ainsi de donner une impulsion aux économies en retard grâce à une connectivité et une intégration plus solides avec les pôles de croissance économique que sont notamment la Chine et l'Inde. Outre qu'elle favorise la paix, cette coopération pourrait aussi aider la région à traiter des vulnérabilités et risques communs et à exercer son influence sur la gouvernance économique mondiale à la mesure de son poids économique croissant.

Dans le but d'exploiter le potentiel de l'intégration économique régionale, l'étude recommande un programme en quatre volets assorti d'une vision à long terme pour l'édification d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique structuré comme suit:

- Regroupement des nombreux arrangements commerciaux bilatéraux et sous-régionaux de la région en un arrangement de coopération commerciale et économique régional plus large assorti de garanties et de flexibilités pour les pays plus pauvres;
- Connexions matérielles ininterrompues à travers la région afin de faire bénéficier les régions en retard des avantages de l'intégration économique au moyen de liaisons de transport, par l'approvisionnement énergétique, à l'aide des technologies de l'information et de la communication et par l'adoption des pratiques optimales pour faciliter le commerce et les transports;
- Coopération financière pour combler les écarts de développement et assurer l'utilisation optimale des ressources de la région au profit de tous;
- Coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs tels que l'insécurité énergétique et alimentaire, les catastrophes, la surexploitation des ressources naturelles, l'exclusion sociale et l'augmentation des inégalités.

L'étude propose également une architecture institutionnelle et des modalités pour permettre à ce programme d'aller de l'avant.

La Commission pourra passer en revue les analyses contenues dans cette étude et en examiner les propositions en vue de renforcer l'intégration et la coopération économiques régionales.

* La soumission tardive du présent document est due à la nécessité d'y intégrer les contributions de diverses parties après la tenue le 9 mars 2012 de la réunion d'experts associés.

Table des matières

	Page
I. Les arguments en faveur de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique	4
A. La réémergence de la région Asie-Pacifique	4
B. Un nouveau contexte mondial.....	4
C. Vers un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable.....	5
D. Conditions pour assurer une intégration économique régionale fructueuse.....	6
E. Enseignements tirés de l'expérience mondiale	7
F. Nouveaux modes d'intégration économique régionale et justification d'un arrangement plus large.....	7
G. Éléments essentiels d'un programme d'intégration économique régionale.....	8
II. Vers un marché intégré plus large	9
A. Débouchés commerciaux	9
B. Le commerce des services.....	10
C. Les mouvements migratoires	11
D. Les investissements directs étrangers	11
E. Une région fragmentée.....	11
F. Vers un régionalisme plus large.....	13
III. Établir des connexions ininterrompues.....	16
A. Transport.....	16
B. La connectivité énergétique au service de la sécurité énergétique.....	18
C. Les technologies de l'information et de la communication et la connectivité numérique	19
IV. Renforcer la coopération financière régionale.....	19
V. La coopération économique comme moyen d'affronter les vulnérabilités et les risques communs.....	21
A. Sécurité alimentaire	21
B. Faire face aux catastrophes	22
C. Surexploitation des ressources naturelles et durabilité	23
D. Faire face aux menaces contre la durabilité	23
E. Faire face aux risques sociaux	24
VI. Vers un cadre d'action plus large et complet.....	25
Liste des tableaux	
Indicateur des possibilités d'exportation pour le pays moyen dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique et certaines régions du monde.....	10

Liste des figures

1. Réseau des accords de commerce entre les pays d'Asie et du Pacifique 12
2. Gains de bien-être à long terme pour quatre accords sous-régionaux, y compris en matière de facilitation du commerce 14
3. Bénéfices potentiels de l'élargissement de la Zone de libre-échange de l'ASEAN à l'ASEAN+6 (CEPEA)..... 15
4. Gains de bien-être résultant de la libéralisation à l'échelle de la région..... 16

I. Les arguments en faveur de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique

1. La croissance rapide de la région Asie-Pacifique depuis 1950 a bénéficié d'un environnement économique externe favorable et de possibilités découlant de la mondialisation. Mais dans un contexte radicalement modifié suite à la crise financière mondiale, le dynamisme de la région, crucial pour éliminer la pauvreté et la faim, sera essentiellement tributaire de sa capacité à exploiter le potentiel de l'intégration économique régionale. Dans cette perspective, l'étude thématique¹ qui est résumée dans le présent document examine la pertinence et le potentiel de l'intégration économique régionale pour aider la région Asie-Pacifique à maintenir son dynamisme et à combler les écarts de développement de manière à assurer un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable. Elle présente ensuite un programme en quatre volets pour exploiter le potentiel de l'intégration économique régionale dans le cadre d'une vision à long terme pour la constitution d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique, comprenant la constitution d'un marché régional intégré plus large; les connexions matérielles ininterrompues à travers la région; la coopération financière pour combler les écarts de développement; et la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs. L'étude se termine par un aperçu de l'architecture institutionnelle qui serait nécessaire pour permettre à ce programme d'aller de l'avant.

A. La réémergence de la région Asie-Pacifique

2. D'après les données historiques recueillies par Angus Maddison, la région Asie-Pacifique représentait 56 % du produit intérieur brut mondial jusqu'en 1820, mais sa part s'est réduite pour atteindre 16 % en 1950. Par la suite, elle a commencé à récupérer sa place dans l'économie mondiale, tout d'abord grâce à la croissance rapide du Japon, ensuite du fait de la montée des nouvelles économies industrialisées de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et plus récemment à la suite de l'essor de ses deux pays les plus peuplés, à savoir la Chine et l'Inde. En raison de ce dynamisme, les projections à long terme de Goldman Sachs et de la Banque asiatique de développement montrent que la part de la région dans l'économie mondiale pourrait dépasser 50 % d'ici 2050, et retrouver ainsi le niveau d'il y a 200 ans. Une perspective aussi optimiste doit toutefois être envisagée avec précaution compte tenu des bouleversements intervenus au niveau mondial.

B. Un nouveau contexte mondial

3. La crise financière mondiale de 2008-2009 et la récession qui s'en est suivie dans les économies occidentales développées ont entraîné un nouvel environnement économique mondial plus compliqué pour la région. Si les perspectives à court terme restent incertaines du fait de la poursuite des crises de la dette dans la zone euro, les perspectives à moyen terme ne sont pas favorables non plus. Du fait de la nécessité pour elles de réduire leurs déficits budgétaires et d'accroître l'épargne et les exportations, les économies occidentales développées ne pourront vraisemblablement pas

¹ *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* (ST/ESCAP/2629).

répondre à la demande en augmentation rapide de l'Asie et du Pacifique comme elles l'ont fait durant la décennie qui a précédé la crise financière mondiale. De plus, nombre de ces économies sont confrontées à une dynamique démographique défavorable, du fait d'un rapport de dépendance économique des personnes âgées croissant, qui, couplé avec l'espace carbone limité disponible pour eux à l'avenir, limitera leurs perspectives de croissance économique à long terme. Ainsi, si ces pays restent d'importants marchés pour les exportations de la région, il est peu probable qu'ils continuent de jouer comme par le passé le rôle de moteur de croissance pour la région.

4. Si la région Asie-Pacifique ne trouve pas d'autres moteurs de croissance, son taux de croissance sera insuffisant pour assurer la réduction de la pauvreté et la création d'emplois décents suffisants pour sa très nombreuse population jeune. De telles solutions de rechange peuvent venir de la région elle-même. Il est bien connu que la région se caractérise par l'existence d'importantes disparités entre les pays au niveau des infrastructures, qu'elle progresse lentement vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elle compte près d'un milliard de personnes vivant dans la pauvreté (ayant un revenu ne dépassant pas 1,25 dollar par jour). Comblar ces écarts peut se révéler une occasion, car cela nécessiterait des investissements considérables et susciterait une demande globale très importante. De même, investir dans la santé, l'éducation, l'assainissement et la protection sociale pour parvenir aux Objectifs du Millénaire pour le développement et progresser sur la voie de l'élimination de la pauvreté et de la faim d'ici 2015 pourrait offrir de meilleurs emplois et débouchés commerciaux à des centaines de millions de personnes en accroissant leurs revenus et pouvoir d'achat. En résumé, l'investissement dans les secteurs infrastructurel et social, outre qu'il entraîne un mode de développement économique plus équilibré et inclusif, pourrait contribuer à la croissance économique de la région.

C. Vers un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable

5. Grâce à la croissance économique rapide de la région, le centre de gravité économique se déplace vers l'Asie et le Pacifique. Suite à la réussite économique et à la croissance des revenus et du pouvoir d'achat dans la région, les marchés les plus vastes et les plus dynamiques du monde se trouvent à présent en Asie et dans le Pacifique plutôt qu'en Occident. L'émergence de ces marchés en croissance rapide fait de l'intégration économique régionale une stratégie de développement de plus en plus viable et souhaitable pour la région.

6. En particulier, des connexions et une intégration plus fortes avec les pôles de croissance économique de la région peuvent stimuler les pays qui accusent un retard en leur offrant un accès aux marchés les plus dynamiques du monde. De plus, la coopération financière régionale peut aider à combler les écarts de développement infrastructurel en mettant l'épargne considérable de la région au service du développement des infrastructures. L'intégration économique régionale peut aussi aider à développer les capacités dans les pays plus pauvres. Elle pourrait également aider les économies bloquées dans la catégorie des pays à revenu moyen en leur offrant de nouvelles possibilités de commerce et d'emploi sur les grands

marchés en croissance rapide, ce qui pourrait revigorer leur dynamique de croissance.

7. L'intégration économique régionale pourrait non seulement favoriser l'exploitation des possibilités de développement, mais aussi aider la région à se doter des moyens de riposter plus efficacement aux menaces communes. En particulier, les vulnérabilités et risques communs dans des domaines comme l'insécurité énergétique et alimentaire, les catastrophes, la surexploitation des ressources naturelles, l'exclusion sociale et l'accroissement des inégalités pourraient donner lieu à des conflits et à des tensions sociales et perturber le processus de croissance même. Par ailleurs, en augmentant l'interdépendance régionale et la prospérité commune, l'intégration économique régionale permettra de mieux se comprendre, de résoudre les conflits et d'instaurer la paix et la stabilité. Enfin, la coopération et l'intégration régionales sont essentielles pour permettre à la région Asie-Pacifique d'exercer une influence sur la gouvernance économique mondiale à la mesure de son poids économique croissant et d'orienter l'ordre économique naissant en fonction de ses besoins de développement.

D. Conditions pour assurer une intégration économique régionale fructueuse

8. La diversité et l'hétérogénéité qui caractérisent la région Asie-Pacifique peuvent donner lieu à une intégration économique régionale particulièrement fructueuse du fait qu'elles engendrent des complémentarités entre les pays. Ainsi, la présence dans la région à la fois d'importants exportateurs d'énergie et de grands importateurs d'énergie offre d'énormes possibilités de commerce avantageux pour les deux parties dans le domaine énergétique. De même, les grands écarts existant entre les pays en matière de développement créent des possibilités, par exemple lorsqu'il s'agit de mettre l'épargne et l'expertise technique au service des pays les moins avancés et leur permettre ainsi d'accroître leurs capacités de production.

9. De plus, la région jouit d'une identité particulière façonnée par des siècles d'histoire, d'échanges culturels et d'échanges commerciaux. Parallèlement au commerce, il y a eu d'intenses échanges d'idées, notamment de croyances religieuses. Bagan, Borobudur et Angkor Wat ne sont que quelques exemples qui témoignent du vaste réseau commercial et culturel dont bénéficiait la région dans les temps anciens. Ces racines historiques communes offrent une base solide pour l'intégration économique régionale.

10. La présence de vastes marchés en pleine croissance constitue un autre facteur important pour la réussite de l'intégration économique régionale. L'émergence d'une classe moyenne nombreuse disposant de revenus et d'un pouvoir d'achat croissants dans les économies les plus dynamiques de la région Asie-Pacifique entraîne la création des plus importants marchés du monde pour un éventail de plus en plus large de produits et de services, allant des téléphones portables aux avions à réaction en passant par les voitures automobiles. Cette demande croissante entraîne déjà une expansion rapide du commerce intrarégional en Asie et dans le

Pacifique, rendant ainsi l'intégration économique régionale non seulement de plus en plus viable mais aussi hautement souhaitable.

E. Enseignements tirés de l'expérience mondiale

11. Le régionalisme est devenu une tendance dominante dans l'économie mondiale depuis la formation du Marché unique européen en 1992 et l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994. Ces accords commerciaux régionaux ont été suivis par beaucoup d'autres. Actuellement, quelque 300 accords commerciaux régionaux, parmi lesquels des accords de libre-échange bilatéraux, sont en application dans le monde, et une part importante du commerce mondial est menée sur une base préférentielle plutôt qu'en vertu d'une clause de la nation la plus favorisée.

12. Les pays ont de fortes motivations pour devenir partie à un accord commercial régional, car, dans le cas contraire, leurs exportations se retrouveraient en situation désavantageuse par rapport à celles des parties à un accord commercial régional en vigueur. De plus, la tendance actuelle favorisant un «nouveau régionalisme» s'explique par le désir de renforcer la compétitivité en facilitant la restructuration ou la rationalisation dans le secteur industriel dans le but d'accroître l'efficacité et de tirer parti des économies d'échelle et de la spécialisation. Par ailleurs, dans la mesure où cela débouche sur la libéralisation des échanges, il semble bien que le régionalisme constitue un élément de base du multilatéralisme plutôt qu'un obstacle. Il apparaît également que les principaux bénéficiaires des accords commerciaux régionaux sont les parties de ces accords relativement les plus démunies ou les moins avancées.

F. Nouveaux modes d'intégration économique régionale et justification d'un arrangement plus large

13. Alors que deux initiatives avaient déjà été prises dans un passé plus éloigné, à savoir l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (Asia-Pacific Trade Agreement ou APTA) signé en 1975 et l'Union asiatique de compensation établie en 1974, toutes deux sous les auspices de la CESAP, la région Asie-Pacifique ne s'est intéressée que tardivement à l'intégration économique régionale. Toutefois, la poussée du régionalisme comme tendance dominante dans l'économie mondiale dans les années 1990 et la crise asiatique de 1997, qui ont mis en lumière l'interdépendance économique régionale, ont poussé à repenser en profondeur l'importance de la coopération économique régionale. Depuis lors, l'Initiative de Chiang Mai pour la coopération monétaire et diverses autres initiatives en faveur de l'intégration économique régionale ont été prises.

14. La mise en application de l'Accord de libre-échange de l'ASEAN (AFTA) a été avancée de 2008 à 2002, et l'ASEAN a entrepris de consolider davantage son intégration économique avec la mise sur pied de la communauté économique de l'ASEAN prévue pour 2015. De même, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) a adopté en 2004 l'Accord sur la zone de libre-échange sud-asiatique, qui devrait être mis en application sur une période de dix ans à compter de 2006. On relèvera entre autres initiatives l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique (ECOTA) de 2003 et l'Accord sur le commerce du

Forum des îles du Pacifique (PICTA) de 2001. Ces groupements sous-régionaux sont complétés par de nombreux accords de libre-échange bilatéraux.

15. Dans le contexte de l'élargissement de la coopération visant à rapprocher les pays de sous-régions différentes, les initiatives de l'ASEAN sont exemplaires. La politique de l'ASEAN tendant à faire des principaux pays asiatiques des partenaires de dialogue s'est traduite par une cohésion essentielle pour la région. L'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée ont tous négocié des accords de libre-échange (désignés sous le sigle anglais «+1 FTAs») avec l'ASEAN et ont également pris des engagements les uns avec les autres. Ainsi, l'Inde a signé des accords de partenariat économique globaux avec le Japon et avec la République de Corée. Ce processus débouche aussi sur des groupements plus larges. En dehors de l'ASEAN+3 (Chine, Japon et République de Corée), on relèvera comme importante initiative le lancement à Kuala Lumpur en décembre 2005 du Sommet de l'Asie de l'Est, qui réunit chaque année l'ASEAN et tous ses partenaires de dialogue. Une étude de faisabilité sur un partenariat économique global pour l'Asie de l'Est (CEPEA), comprenant 16 pays (ASEAN10 +6), a été achevée en 2009. Au Sommet de Bali de novembre 2011, deux nouveaux pays ont été admis à participer au Sommet de l'Asie de l'Est, à savoir les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

16. Le fait que de nombreux dirigeants et hommes d'État de la région ont énoncé leurs visions d'une communauté de l'Asie et du Pacifique élargie témoigne aussi de la reconnaissance croissante de l'intégration économique régionale accrue dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les dirigeants de la région, de l'Inde aux Philippines et du Japon à l'Australie, ont tous parlé de leurs visions de communautés Asie-Pacifique plus larges qui permettent l'exploitation des vastes synergies de la région au profit de tous.

G. Éléments essentiels d'un programme d'intégration économique régionale

17. Dans le but d'exploiter le potentiel de l'intégration économique régionale, l'étude recommande un programme en quatre volets assorti d'une vision à long terme pour l'édification d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique structuré comme suit:

a) Regroupement des nombreux arrangements commerciaux bilatéraux et sous-régionaux de la région en un arrangement de coopération commerciale et économique régional plus large assorti de garanties et de flexibilités pour les pays plus pauvres;

b) Connexions matérielles ininterrompues à travers la région afin de faire bénéficier les régions en retard des avantages de l'intégration économique au moyen de liaisons de transport, par l'approvisionnement énergétique, à l'aide des technologies de l'information et de la communication et par l'adoption des pratiques optimales pour faciliter le commerce et les transports;

c) Coopération financière pour combler les écarts de développement et assurer l'utilisation optimale des ressources de la région dans l'intérêt de tous;

d) Coopération économique pour affronter les vulnérabilités et risques communs tels que l'insécurité énergétique et alimentaire, les catastrophes, la surexploitation des ressources naturelles, l'exclusion sociale et l'augmentation des inégalités.

II. Vers un marché intégré plus large

18. La région Asie-Pacifique est la région du monde la plus dynamique sur le plan commercial. Entre 2000 et 2010, le commerce intrarégional a progressé de 33 % par rapport au commerce mondial, portant sa part de 48 % à 54 %. Entre 2010 et 2016, les exportations intrarégionales devraient s'élever de 3,1 billions de dollars à pas moins de 6,8 billions de dollars, en fonction de la facilitation. Si les tendances actuelles se confirment, l'Asie et le Pacifique deviendront le marché régional le plus vaste du monde en 2012.

A. Débouchés commerciaux

19. Les marchés en pleine croissance offrent des débouchés aux exportateurs actuels et nouveaux dans le monde entier. Afin d'évaluer les perspectives et les avantages d'une plus grande libéralisation des échanges au sein de la région Asie-Pacifique, un nouvel "indicateur des possibilités d'exportation" établi par la CESAP recense les marchés que les pays du monde estiment les plus prometteurs. La Chine est considérée par tous les pays comme l'un des 10 premiers marchés d'exportation. Le deuxième marché le plus prometteur, pour 44 pays, est l'Inde, suivie par la République de Corée (39 pays), la Fédération de Russie (32 pays) et la Turquie (28 pays). Il convient aussi de noter que les débouchés offerts en Asie et dans le Pacifique sont plus grands que ceux de l'Europe et de l'Amérique du Nord conjugués. Cet indicateur montre également qu'à l'exception de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, les pays de l'Asie et du Pacifique disposent dans les autres sous-régions d'un potentiel d'exportation supérieur à celui qu'ils ont dans leur propre sous-région (voir tableau). Cette observation contraste avec l'approche adoptée jusque-là en matière d'intégration économique régionale, qui reste fondamentalement sous-régionale et ne reconnaît pas le potentiel d'expansion des échanges souvent supérieur dans l'ensemble des sous-régions.

Tableau
Indicateur des possibilités d'exportation pour le pays moyen dans les
sous-régions de l'Asie et du Pacifique et certaines régions du monde
(en milliards de dollars des États-Unis par an)

Indicateur des possibilités d'exportation depuis	Vers								
	Asie de l'Est et du Nord-Est	Asie du Sud-Est	Asie du Sud et du Sud-Ouest	Asie du Nord et Asie centrale	Pacifique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique du nord	Reste du monde
Asie de l'Est et du Nord-Est	23.3	3.7	5.3	3.6	0.8	36.8	20.8	3.9	11.8
Asie du Sud-Est	19.4	2.3	4.1	1.7	0.6	28.1	16.2	5.4	6.9
Asie du Sud et du Sud-Ouest	9.1	2.1	2.8	1.9	0.5	16.5	12.9	3.6	7.0
Asie du Nord et Asie centrale	13.5	3.1	6.1	1.0	0.7	24.4	18.1	7.9	6.8
Pacifique	5.2	1.4	2.5	0.7	0.3	10.1	7.3	1.8	3.5
Asie et Pacifique	13.0	2.4	3.9	1.6	0.6	21.4	14.1	4.3	6.7
Europe	13.8	3.8	5.6	4.5	1.0	28.6	29.7	6.1	13.7
Amérique du Nord	32.1	6.6	11.1	4.3	1.5	55.6	40.3	10.9	16.5
Reste du monde	9.5	2.2	3.9	1.3	0.6	17.5	12.1	4.9	5.6

Source: CESAP, sur la base des données de la Division de statistique de l'ONU, *Commodity Trade Statistics Database* (COMTRADE).

20. Toutefois, d'après la base de données sur le coût du commerce de la CESAP, le coût du commerce entre les sous-régions de l'Asie et du Pacifique tend à être nettement supérieur à celui entre ces dernières et les marchés occidentaux traditionnels. Celui entre l'ASEAN et la SAARC, par exemple, est en moyenne près de deux fois supérieur au coût des échanges entre l'ASEAN et les États-Unis. Il est clair que le commerce intrarégional n'est pas capable d'exploiter les avantages de la proximité géographique. Les coûts varient considérablement d'un pays à l'autre, signe qu'il reste une marge importante pour les réduire.

B. Le commerce des services

21. Les exportations des services commerciaux deviennent de plus en plus importantes pour l'Asie et le Pacifique. Entre 2000 et 2010, la région a augmenté sa contribution aux exportations mondiales de services de 22 % à 29 %, et son déficit commercial dans les services commerciaux, mesuré en pourcentage de ses exportations, a chuté de 15,4 % en 2000 à 2,8 % en 2011. Cela semble indiquer que la région est en train de renforcer ses capacités de production et d'exportation de services commerciaux.

22. Les données disponibles semblent indiquer que la région devient à elle seule un vaste marché. Ce résultat n'est pas surprenant puisqu'il résulte en partie de l'augmentation du pouvoir d'achat de la nouvelle classe moyenne de la région, qui a de plus en plus les moyens financiers, par exemple, de se rendre dans d'autres pays pour y faire du tourisme ou y étudier. En fait, les données récentes montrent qu'environ deux tiers des entrées sur les 10 plus grands marchés du tourisme de la région proviennent de la région elle-même, et que la grande majorité des étudiants internationaux qui étudient dans les universités de la région sont aussi issus de la région.

C. Les mouvements migratoires

23. La migration représente un autre aspect du commerce croissant des services. Les flux migratoires entre les pays de la région pourraient se révéler très efficaces pour lutter contre les déséquilibres structurels de l'offre et de la demande entre ces pays, en favorisant la croissance économique et une réduction des disparités régionales dans la répartition du revenu du travail. La migration internationale offre aussi une source de revenus aux membres de la famille des migrants, qui sont restés au pays, ainsi qu'une source de devises pour les pays d'origine. En fait, la part des transferts provenant de la région elle-même est considérable, puisqu'elle s'élève en moyenne à environ 34 % en 2010.

24. Nombre des flux de main-d'œuvre dans la région sont irréguliers, faute de cadres juridiques adéquats propices à la migration par des circuits officiels. L'absence de tels circuits officiels se traduit par des augmentations du coût des migrations, notamment par des processus de recrutement plus onéreux. Afin de régulariser les flux migratoires et d'optimiser les bienfaits des migrations de main-d'œuvre, plusieurs pays ont passé des accords bilatéraux en matière de recrutement, de conditions d'emploi et de mesures de protection à l'égard des migrants.

D. Les investissements directs étrangers

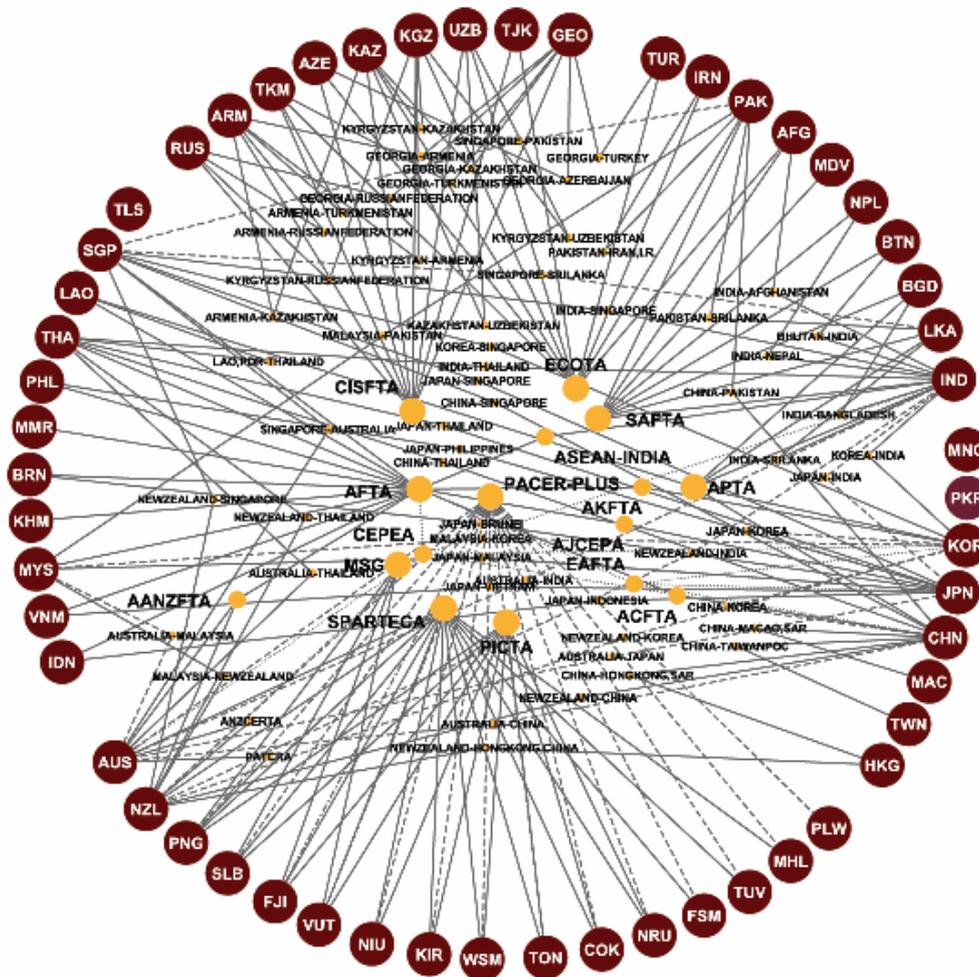
25. Si les flux des investissements directs étrangers (IDE) vers la région Asie-Pacifique se sont considérablement multipliés et si la région représente à présent un quart des flux entrants dans le monde, les flux sortants d'IDE en provenance de la région ont cependant pris une ampleur bien plus impressionnante avec l'émergence de la Chine, de Hong Kong (Chine), de l'Inde, de la Malaisie et de Singapour, qui ont rejoint les sources traditionnelles d'IDE comme l'Australie, le Japon et la République de Corée.

E. Une région fragmentée

26. À en juger par l'importance des obstacles au commerce non tarifaires et après la frontière, une plus grande libéralisation des échanges est encore largement possible dans la région. Mais, au vu des avancées modestes enregistrées par les négociations commerciales multilatérales depuis la conclusion des Négociations d'Uruguay en 1995, la plupart des pays de la région se sont tournés vers des accords de libre-échange bilatéraux ou sous-régionaux. Les économies de l'Asie et du Pacifique sont parties à plus de 140 accords et en envisagent actuellement beaucoup d'autres. Ce dynamisme est le signe d'une préférence marquée pour une intégration plus profonde des pays de la région. Toutefois, il a pour effet général un enchevêtrement d'accords qui se chevauchent et qu'on a comparé à un "bol de nouilles". Sa complexité augmente le coût du commerce sans fournir de marché régional uniforme ou intégré (figure 1).

Figure 1

Réseau des accords de commerce entre les pays d'Asie et du Pacifique



Source: CESAP, d'après la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement en Asie et dans le Pacifique (APTIAD) et le site Web du Secrétariat de l'ASEAN (<http://www.aseansec.org/20182> et <http://aseansec.org/22765>).

Note: Les lignes continues représentent les accords conclus. Les lignes en pointillé représentent à la fois les accords officiellement en négociation et deux projets d'accord, concernant la Zone de libre-échange en Asie de l'Est (EAFTA) et le Partenariat économique global en Asie de l'Est (CEPEA), pour lesquels les négociations officielles n'ont pas débuté.

27. La portée des accords de libre-échange a dépassé le cadre de la libéralisation du commerce des marchandises pour couvrir toute une série d'autres secteurs: les services, l'investissement, la facilitation du commerce, les normes et réglementations techniques, et les règlements des différends. Les accords les plus récents comportent plus de dispositions en matière de coopération économique. La facilitation du commerce devrait constituer un élément important de ces accords, notamment les systèmes d'échange de données commerciales sous forme électronique et les guichets uniques pour le traitement des déclarations douanières, tels que le Guichet unique pionnier de l'ASEAN, outre la reconnaissance mutuelle des normes et des

procédures d'évaluation de la conformité. En général, la facilitation du transit ne fait pas l'objet d'un traitement particulier dans les accords, même si des efforts sont faits en ce sens dans le cadre des groupements sous-régionaux comme la Sous-région Bassin du Mékong. Le problème principal tient à une absence de collaboration entre les autorités du commerce, des transports et des douanes, et à la faible participation des parties prenantes privées et publiques locales aux premiers stades des négociations.

F. Vers un régionalisme plus large

28. Les accords bilatéraux et sous-régionaux aident à stimuler le commerce, mais leurs différences de champ d'application, de couverture et de règles ne permettent pas de créer un marché homogène à l'échelon régional, ni d'exploiter les synergies qui existent entre les sous-régions. Il ne faut pas se limiter au renforcement de l'intégration à l'intérieur des sous-régions, mais il faut aussi viser au développement des relations commerciales entre les sous-régions.

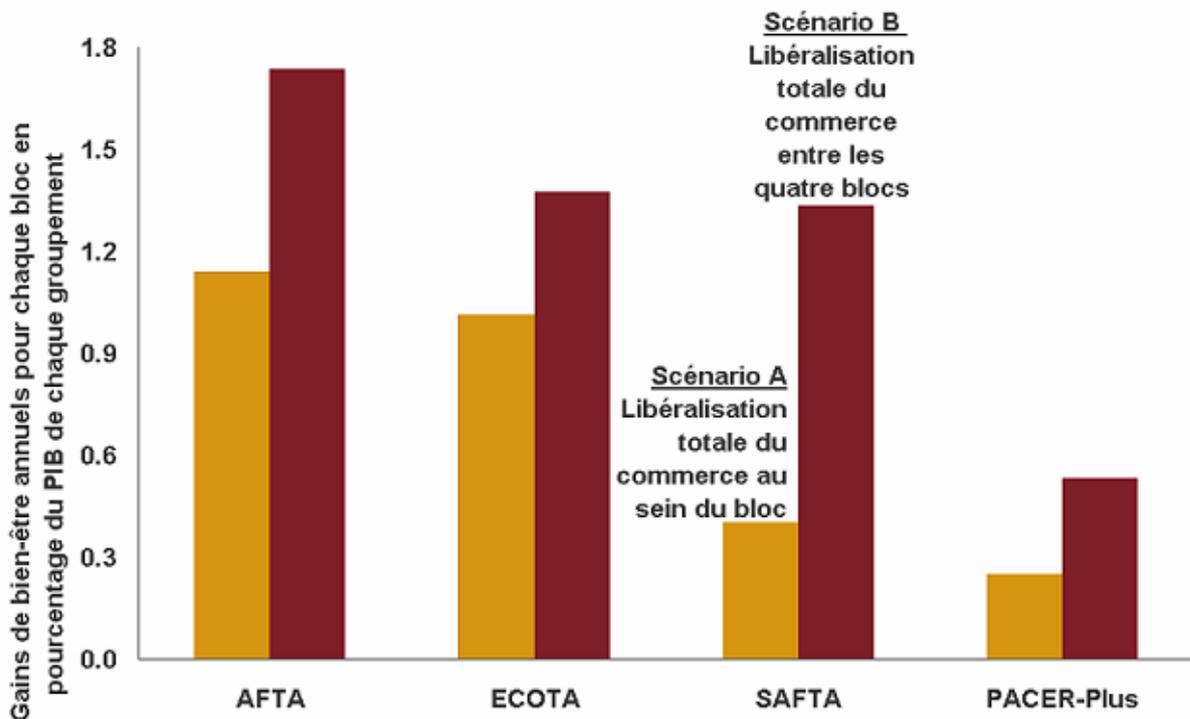
29. Pour exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique régionale et mettre en place une restructuration industrielle efficace, la région Asie-Pacifique a besoin d'un accord de coopération économique et commerciale qui soit plus large par sa couverture, pour s'étendre à tous les pays de la région de la CESAP; qui concerne l'ensemble des échanges sur la base d'une liste négative (conformément à l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'article V de l'Accord général sur le commerce des services); dont le champ d'application général couvre le commerce des services, l'investissement, la facilitation du commerce et du transit et la coopération; et qui puisse prendre progressivement de l'ampleur. Il devrait être équitable et offrir un traitement spécial et différencié aux pays les plus pauvres ainsi qu'une assistance aux régions les moins avancées et aux groupes vulnérables. L'étude présente trois façons de mettre au point un marché intégré plus large dans la région Asie-Pacifique.

30. *Une Zone économique Asie-Pacifique (APEA).* La première formule consiste à créer une APEA qui serve de cadre à l'adhésion aux groupements sous-régionaux existants afin de permettre l'échange de préférences commerciales entre ses membres (à la manière de l'Accord sur l'espace économique européen qui associe au Marché unique de l'Union européenne les membres de l'Association européenne du commerce équitable). Les principaux groupements sous-régionaux susceptibles d'être couverts par cette APEA sont les suivants: a) l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique (ECOTA); b) la Zone de libre-échange de l'ASEAN; c) la Zone de libre-échange de l'Asie du Sud (SAFTA); et d) le projet d'Accord sur des relations économiques plus étroites dans le Pacifique (PACER-Plus), qui englobe l'Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA) élargi à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Au total, ces quatre accords de commerce rassemblent 43 des 51 économies de l'Asie et du Pacifique. Un exercice de modélisation effectué par la CESAP semble indiquer que les pays membres auraient beaucoup à gagner si les quatre groupements adhéraient à l'APEA (figure 2). Toutefois, cette formule pourrait se heurter au fait que les quatre groupements sous-régionaux sont à un stade différent de leur développement. De plus, une grande faiblesse de ce système tient à ce que certains des plus grands

marchés de la région, tels que la Chine, le Japon et la République de Corée, en seraient exclus. Quoi qu'il en soit, il existe un potentiel considérable d'apprentissage mutuel entre les groupements sous-régionaux de la région et de partage au niveau de leurs meilleures pratiques. En conséquence, un Comité consultatif des groupements sous-régionaux devrait être mis en place pour faciliter cet apprentissage mutuel.

Figure 2

Gains de bien-être à long terme pour quatre accords sous-régionaux, y compris en matière de facilitation du commerce

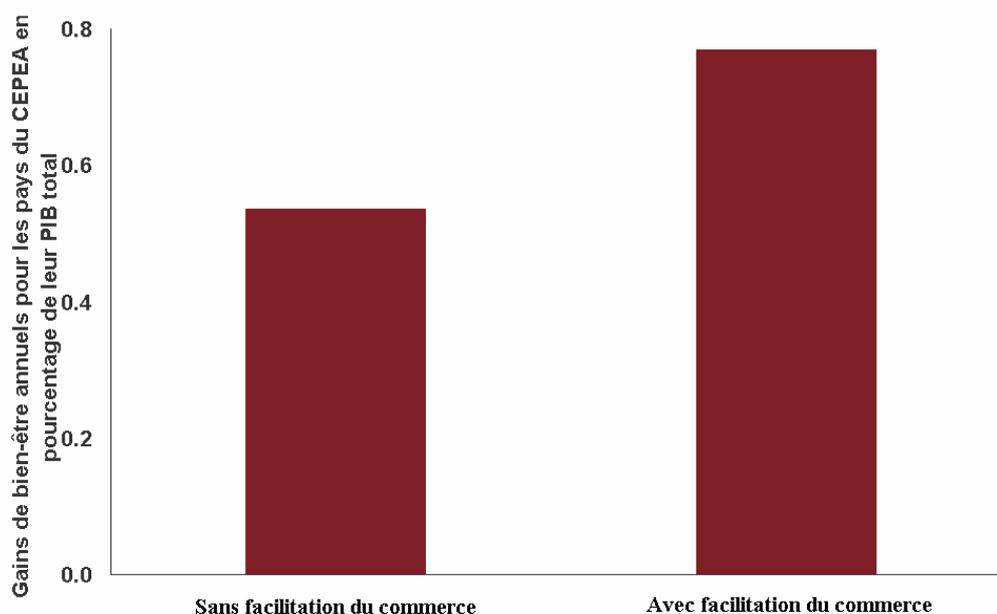


31. *S'appuyer sur l'approche de l'ASEAN+.* Le processus de dialogue de l'ASEAN a contribué à débattre d'arrangements régionaux plus larges. Deux grandes propositions sont examinées dans le cadre de l'ASEAN: une Zone de libre-échange en Asie de l'Est (EAFTA) entre les pays de l'ASEAN+3, et le Partenariat économique global en Asie de l'Est (CEPEA) issu du Sommet de l'Asie de l'Est, qui comprend aussi l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande (ASEAN+6). Le CEPEA, le plus inclusif des deux systèmes, pourrait être envisagé comme le cœur d'un arrangement commercial régional émergent en Asie et dans le Pacifique auquel les autres pays pourraient adhérer. L'avantage de cette formule tient à une étude de faisabilité et à des activités d'exploration ultérieures dans les groupes de travail de l'ASEAN+ qui ont été menées à terme. Les six partenaires de dialogue ont tous conclu des accords de libre-échange avec l'ASEAN+1 qui peuvent aisément acquérir une dimension multilatérale à partir de règles d'origine communes. Allier les pôles de croissance de la région, à savoir la Chine et l'Inde, aux économies avancées du Japon et de l'Australie, et la République de Corée à celles de l'ASEAN pourrait constituer un groupement régional dont la stature serait comparable à l'Union européenne et à l'ALENA mais qui les dépasserait largement en termes de dynamisme.

Les résultats de la simulation ont montré des gains de bien-être considérables pour le CEPEA, qui pourraient représenter près de 0,8 % du PIB de la région si l'on tient compte de la facilitation du commerce (figure 3).

Figure 3

Bénéfices potentiels de l'élargissement de la Zone de libre-échange de l'ASEAN à l'ASEAN+6 (CEPEA)

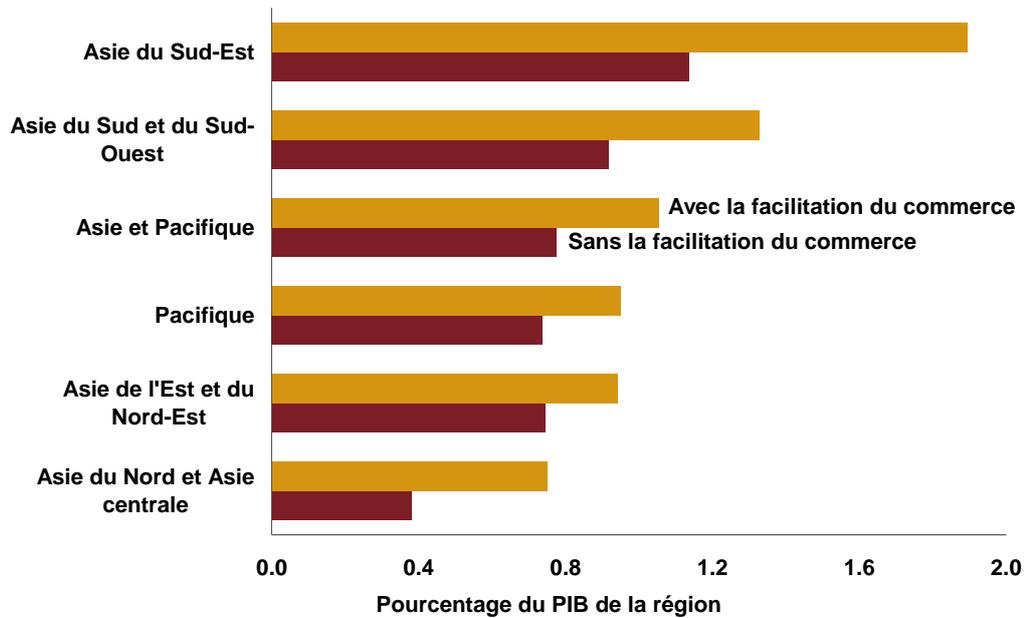


32. *Un nouvel Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (APTA II).* La troisième formule est la création d'un nouvel accord, plus large, à la portée globale et ouvert à tous les pays de la région de la CESAP. Ayant parrainé un arrangement commercial régional (ACR) pionnier dans la région en 1975, à savoir l'APTA, la CESAP pourrait en faire autant avec un accord à l'échelle de la région, qu'on pourrait appeler "Accord commercial de l'Asie et du Pacifique II" (APTA II) ou "Accord Asie-Pacifique de coopération commerciale et économique" (APTEC). Comme cette formule serait sans précédent, elle pourrait présenter toutes les caractéristiques souhaitables, notamment comporter un champ d'application général, basé sur une liste négative et la facilitation du commerce, la coopération en matière d'investissement et d'économie, la dotant en particulier de marges de manœuvre et lui permettant d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays pauvres afin de faire d'elle un ACR à visage humain ou asiatique et pour qu'elle serve de modèle pour l'intégration économique régionale. Des études de simulation montrent qu'un tel accord pourrait engendrer les gains de bien-être les plus importants pour la région – à savoir, jusqu'à 140 milliards de dollars, soit plus de 1 % du PIB de la région, grâce à une couverture vaste et générale (figure 4). Les gains additionnels résultant de la facilitation du commerce sont les plus importants en Asie du Nord et en Asie centrale, preuve des bienfaits potentiels pour les pays en développement sans littoral de la sous-région, mais ils sont aussi considérables pour l'Asie du Sud-Est, preuve des gains potentiels liés à

l'intégration de pays tels que le Cambodge et le Myanmar, dont les coûts du commerce actuels sont très lourds.

Figure 4

Gains de bien-être résultant de la libéralisation à l'échelle de la région



III. Établir des connexions ininterrompues

33. L'intégration économique dépend beaucoup de l'établissement de connexions ininterrompues entre les pays, ce qui requiert des investissements dans les secteurs du transport, de l'énergie et de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication.

A. Transport

34. Les routes maritimes les plus importantes d'Asie, en volume, mènent encore en Europe et en Amérique du Nord. Bien que presque tous les pays côtiers de la région soient désormais reliés par des services de transport direct ou par des opérations de transbordement et de transit via des plateformes portuaires, les connexions maritimes sont encore limitées entre beaucoup de pays voisins. De plus, les économies insulaires en développement du Pacifique présentent aussi l'inconvénient d'être éloignées des économies à forte croissance d'Asie.

35. Au cours des dix dernières années, la région a considérablement amélioré le transport aérien. Un nombre plus important de transporteurs à faibles coûts sont arrivés sur le marché, la fréquence des vols a augmenté, et les pays ont investi dans les aéroports nouveaux et existants. La plupart des pays de l'Asie et du Pacifique sont à présent reliés, soit directement, soit par des plates-formes de correspondance, passent des accords de services aériens et procèdent à la libéralisation de leur marché du transport aérien. Si

des infrastructures de transport terrestre sont nécessaires, elles le sont pour relier les aéroports aux centres de production et de population.

36. Le transport terrestre est important pour l'intégration économique régionale et pour l'équilibre du développement de la région. Les exercices de simulation effectués par la CESAP montrent que l'amélioration des connexions terrestres peut favoriser la croissance économique, en particulier dans les zones relativement plus pauvres, et réduire par là même les écarts de développement. Les routes terrestres sont essentielles au développement des pays sans littoral.

37. Ces dernières décennies, les gouvernements de l'ensemble de la région ont déployé des efforts considérables pour développer les systèmes ferroviaires et routiers nationaux et, dans certains cas, les voies navigables, ainsi qu'en matière de connexion avec leurs voisins. Malgré tout, étant donné l'expansion probable du commerce intra-asiatique par voie terrestre, les réseaux routiers régionaux restent inadéquats.

38. Le réseau de la Route d'Asie s'étend à présent à 32 États membres et comprend 142 000 km d'autoroutes, dont 32% sont classées en routes primaires et de la classe I, les deux catégories les plus hautes en matière routière. Toutefois, 11 500 km de tronçons de la Route d'Asie doivent encore être aménagés pour répondre aux normes minimales. Bien qu'il n'existe pas de "tronçons manquants" si l'on entend par là une absence de routes, la mauvaise qualité des routes peut avoir un effet dissuasif sur les transports internationaux à cause de l'augmentation des coûts d'utilisation des véhicules.

39. Pour ce qui est des voies ferrées, certains pays développent et améliorent leur réseau, par exemple par le doublement des voies ou la signalisation électrique, mais la région dans son ensemble doit encore traduire dans les faits son potentiel ferroviaire. Le principal défi à relever est celui du grand nombre de tronçons manquants, qui empêchent le réseau de fonctionner comme un système continu. Selon les estimations de la CESAP, ils représentent environ 10 500 km de voie ferrée, soit 9 % du réseau du Chemin de fer transasiatique.

40. Les pays peuvent exploiter davantage les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique en améliorant les mesures de facilitation du transport et en investissant dans des installations intermodales, telles que les ports secs. Les ports secs peuvent créer des effets de synergie en reliant différents modes de transport; ils peuvent aussi promouvoir un développement spatial équilibré en aidant l'industrialisation à s'étendre vers l'intérieur des pays. La CESAP travaille à un accord intergouvernemental sur les ports secs afin de compléter ceux qui existent sur la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique. De plus, il serait utile d'étendre des initiatives, telles que celle des trains de conteneurs Istanbul-Téhéran-Islamabad engagée sous l'égide de l'Organisation de coopération économique (OCE), à d'autres régions de l'Asie.

41. Le transport terrestre reste entravé par beaucoup d'obstacles non matériels qui sont sources de retards excessifs, de coûts élevés et d'incertitudes. La multiplicité des normes techniques, l'incohérence et la complexité des procédures au franchissement des frontières, et l'excès de

documents exigés figurent au nombre de ces obstacles. Au lieu d'être simplement inspectées aux points de chargement ou de déchargement, les marchandises pourraient être aussi contrôlées à plusieurs reprises aux frontières par les différentes autorités. La CESAP encourage vivement les pays membres à adhérer à sept conventions internationales relatives à la facilitation du transport terrestre et a établi un Cadre stratégique régional pour la facilitation du transport routier international (voir E/ESCAP/68/9, chap. I, annexe II).

42. Il est encore possible de renforcer la coopération entre la CESAP et la Banque asiatique de développement quant à l'identification et au financement des projets prioritaires en matière d'infrastructures de transport, notamment concernant l'achèvement des tronçons manquants des itinéraires du Chemin de fer transasiatique et l'aménagement des itinéraires du réseau de la Route d'Asie.

B. La connectivité énergétique au service de la sécurité énergétique

43. Étant donné la répartition inégale des ressources énergétiques entre les pays et la demande croissante, le commerce énergétique s'est développé rapidement dans la région. La connectivité énergétique de la région a évolué de manière inégale, ce qui a souvent empêché les pays d'avoir accès à leurs ressources nationales. De plus, certaines considérations géopolitiques et sécuritaires découragent les investisseurs d'exploiter des possibilités potentiellement rentables.

44. Le renforcement de l'infrastructure matérielle des connexions dans l'ensemble des pays représente un objectif important de la coopération régionale en matière d'énergie. Un grand nombre de projets d'infrastructure énergétique sont prévus ou en cours de réalisation dans la région. Par exemple, la Fédération de Russie a lancé plusieurs projets d'oléoducs destinés à exporter les hydrocarbures depuis les réserves de Sakhaline et de la Sibérie orientale. Il existe, parmi beaucoup d'autres, des projets de gazoducs et de réseaux électriques au sein de l'ASEAN, d'un anneau de l'énergie dans le cadre de la SAARC et des propositions relatives à des projets d'oléoducs reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde.

45. Un cadre de coopération énergétique régionale pourrait encourager les acheteurs et les vendeurs de la région à réaliser des investissements communs afin de créer des réseaux électriques, gaziers et pétroliers qui constitueraient d'importantes artères reliant les multiples sources de l'offre et de la demande, lesquelles, à leur tour, pourraient être reliées afin d'établir des réseaux régionaux. La coopération pourrait aussi se révéler extrêmement bénéfique pour la mise en place de projets à plus long terme, tels que des activités communes de recherche sur les technologies de l'énergie adaptées à la région, ou pour la création de coentreprises énergétiques régionales travaillant conjointement à des opérations de prospection et d'exploration. De plus, la coopération régionale pourrait jouer un rôle important pour le développement, la commercialisation et la diffusion des technologies énergétiquement efficaces.

46. Afin de promouvoir la coopération et le commerce en matière d'énergie dans la région, il faut aussi mettre en place un marché profond,

liquide et transparent pour le pétrole brut, les produits pétroliers et le gaz. Parmi les domaines fructueux figurent aussi le partage d'informations complètes sur les positions de la demande, de l'offre et des stocks et, d'autre part, la création de mécanismes de réponse aux situations d'urgence par le renforcement de la sécurité matérielle de l'approvisionnement en Asie et dans le Pacifique au moyen de réserves stratégiques. Le Forum Asie-Pacifique sur l'énergie organisé au niveau ministériel, qui se tiendra à Vladivostok (Fédération de Russie) en mai 2013, pourrait servir de base à un cadre régional pour la connectivité et le commerce de l'énergie.

C. Les technologies de l'information et de la communication et la connectivité numérique

47. La région Asie-Pacifique a été certes un des grands bénéficiaires de la révolution des technologies de l'information, mais le fossé numérique prédomine pour ce qui est de l'inégalité d'accès matériel et économique aux services dans l'ensemble des pays. Les services des technologies de l'information ont tendance à être plus chers dans les pays les plus pauvres. En moyenne, moins de 20 % de la population de l'Asie et du Pacifique ont accès à l'Internet. Les volumes de trafic sur l'Internet devraient continuer à augmenter de manière exponentielle tant entre les sous-régions qu'en leur sein. La région a par conséquent besoin d'investir dans des tracés de câbles de fibre optique terrestre supplémentaires et dans la capacité des nouveaux centres urbains de l'Internet. Ces nouveaux centres de l'Internet n'ont pas à se concentrer autour des mégapoles encombrées d'Asie; ils pourront ainsi offrir des possibilités de développement plus inclusif et mieux équilibré géographiquement. Globalement, la région manque encore d'infrastructures adaptées à son influence de plus en plus forte dans le monde ou aux augmentations prévisibles de son trafic sur l'Internet. Il faudrait une coopération intergouvernementale plus systématique pour fournir un cadre organisationnel permettant d'accroître la connectivité des technologies de l'information et de la communication, y compris par la coopération en matière de technologie satellitaire.

IV. Renforcer la coopération financière régionale

48. En Asie et dans le Pacifique, la coopération financière régionale s'est surtout limitée à des mécanismes destinés à fournir des liquidités à court terme, mais l'essentiel de son potentiel demeure inexploité. La région Asie-Pacifique dispose de vastes réserves qui sont surtout investies hors de la région dans des titres à faible rendement sur les marchés des économies avancées à cause du faible développement de l'architecture financière régionale. De plus, il existe une épargne privée détenue à l'extérieur de la région (estimée à 7,4 billions de dollars en 2008, elle représentait 23 % du total des actifs investis à l'échelon mondial). Seuls 16 % des investissements en titres de portefeuille aboutissent dans la région à cause du faible volume des marchés de titres. Tous les pays bénéficieraient de l'intégration des fonds régionaux, qui fournirait des liquidités, dynamiserait le financement du commerce et accroîtrait les investissements dans les infrastructures.

49. En dehors de la création de la Banque asiatique de développement dans les années 1960 et de l'Union asiatique de compensation dans les années 1970, plusieurs initiatives ont été entreprises dans la région afin de promouvoir la coopération financière. Mais la plupart d'entre elles sont

plutôt récentes et aux premiers stades de leur développement, et doivent prendre de l'ampleur pour gagner en efficacité. La Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai est une initiative importante destinée à aider les pays membres grâce à une injection de liquidités à court terme. Toutefois, elle n'a guère été utilisée pour le moment en raison de sa dépendance à l'égard des conditions fixées par le Fonds monétaire international au-delà d'un seuil de 20 %. Malgré le doublement de son volume financier précédent (120 milliards de dollars) et la mise en place d'un bureau de surveillance et de contrôle, sa couverture doit s'élargir à d'autres pays importants sur le plan systémique, au-delà des pays de l'ASEAN+3, et s'appuyer sur la possibilité d'un décaissement rapide pour servir efficacement de prêteur régional en dernier ressort, en cas d'urgences.

50. Le Fonds obligataire asiatique et l'Initiative sur les marchés obligataires asiatiques constituent aussi des initiatives importantes pour développer les marchés obligataires régionaux et mobiliser des fonds pour les pays les moins avancés. Toutefois, l'ampleur de ces initiatives doit être développée, et les besoins de couverture élargis au-delà des pays de l'ASEAN+3. Par conséquent, il faudra un certain temps avant que les marchés obligataires asiatiques offrent des sources importantes de financement pour le développement des infrastructures.

51. Dans le domaine du financement des infrastructures, une initiative récente importante est la création du Fonds de l'ASEAN pour l'infrastructure en Malaisie dont les capitaux propres s'élèvent à 485 millions de dollars grâce au soutien de la Banque asiatique de développement. Il espère catalyser plus de 13 milliards de dollars d'investissements d'ici à 2020 au moyen du cofinancement. En 2010, le Fonds de développement de la SAARC a été créé au Bhoutan grâce au versement d'un capital de 200 millions de dollars destiné à financer des projets d'infrastructure, notamment des études de faisabilité, mais des perspectives sociales et économiques s'ouvrent également à lui.

52. L'investissement dans les infrastructures sur l'ensemble de la région Asie-Pacifique ne promet pas seulement des taux élevés de rentabilité financière, mais offre aussi la possibilité de diversifier le risque. Les formes actuelles d'investissement, telles que les prêts accordés par la Banque asiatique de développement, pourraient être complétées par un centre nouveau et indépendant de prêt à grande échelle pour l'infrastructure. Cela pourrait faciliter la coordination entre les financiers potentiels, tels que les organismes de développement multilatéral et bilatéral ainsi que les sources publiques et privées. Le soutien apporté par le centre aux projets d'infrastructure pourrait aussi signaler des opportunités aux investisseurs privés. En tant qu'organe régional, le centre pourrait être en mesure de tenir compte des répercussions intrarégionales et de soutenir des projets transfrontaliers. Mis à part l'infrastructure de financement, le centre pourrait fournir des services consultatifs et une assistance technique. Sa base de capital serait alimentée par les banques centrales, et il pourrait lever des fonds sous forme d'obligations. Le secrétariat de la CESAP travaille déjà à l'élaboration des éléments d'une architecture financière régionale ayant pour objet le soutien à l'investissement infrastructurel. L'un des éléments à examiner est l'harmonisation des règles de cotation entre toutes les bourses, qui pourrait permettre la cotation transfrontalière des actions et des obligations par des entités de la région.

V. La coopération économique comme moyen d'affronter les vulnérabilités et les risques communs

53. Une plus grande intégration régionale peut aider les pays non seulement à tirer parti de leurs atouts, mais aussi à faire face aux menaces qui leur sont communes, en particulier l'insécurité alimentaire, les catastrophes, la surexploitation des ressources naturelles, l'exclusion sociale et les inégalités croissantes.

A. Sécurité alimentaire

54. Au cours du dernier demi-siècle, la sécurité alimentaire s'est considérablement améliorée en Asie et dans le Pacifique. Néanmoins, la pauvreté et la faim perdurent toujours dans la région, où vivent 65 % des personnes qui souffrent de la faim dans le monde. La situation est particulièrement préoccupante en Asie du Sud, où près de 43 % des enfants souffrent de malnutrition.

55. Le principal obstacle n'est pas un manque général de nourriture. Le problème est que beaucoup de gens n'ont pas suffisamment accès à la nourriture, en raison de nombreux facteurs, dont la pauvreté, les catastrophes, les conflits ou la guerre, le manque de ressources, de perspectives d'emploi et d'éducation, l'insuffisance des investissements dans l'agriculture, sans oublier l'instabilité des systèmes alimentaire et financier mondiaux.

56. Étant donné que nombre des ressources essentielles à la production et à la distribution de nourriture sont partagées entre pays limitrophes, la sécurité alimentaire a également de fortes dimensions régionales. L'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale a cerné les domaines dans lesquels une coopération est possible: création de réserves alimentaires régionales, partage de l'information, gestion des ressources transfrontalières, et création de marchés régionaux de produits alimentaires.

57. S'agissant des réserves alimentaires régionales, les progrès les plus notables sont ceux qui ont été accomplis par les pays participant à l'ASEAN+3. S'appuyant sur les résultats d'un projet pilote réussi, ceux-ci ont créé la Réserve d'urgence de riz d'ASEAN+3. La SAARC a également pris des dispositions en vue de créer une banque alimentaire. La coopération régionale sur la recherche agronomique est aussi cruciale lorsque les pays doivent faire face à des risques communs comme la variabilité climatique, la baisse des ressources en eau, la perte de biodiversité, et les effets des mycotoxines et autres dangers microbiens sur la qualité des aliments. L'un des principaux mécanismes de partage des informations et des connaissances scientifiques est l'Association des instituts de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI).

58. La gestion des ressources transfrontalières, telles que les cours d'eau, est un autre domaine où la coopération peut être fructueuse. Il est plus difficile d'assurer la stabilité des ressources lorsque celles-ci sont partagées entre plusieurs pays, et la coopération régionale peut donc être très profitable dans ce cas. La création de marchés agricoles régionaux est également utile car les pays sont moins tentés de prendre des mesures défensives, comme la restriction des exportations, s'ils ont mis en place des

systèmes communs permettant la libre circulation transfrontière des aliments pendant les situations de crise.

B. Faire face aux catastrophes

59. Bien qu'au cours des deux dernières décennies les pays de l'Asie et du Pacifique aient amélioré leur résistance face aux catastrophes, la vulnérabilité de la région s'est accentuée du fait que les zones à risque sont de plus en plus peuplées. En conséquence, les victimes des catastrophes, parmi lesquelles figurent les groupes les plus pauvres et vulnérables de la population, sont de plus en plus nombreuses. Les catastrophes les plus dévastatrices en Asie et dans le Pacifique sont les inondations et les tremblements de terre, qui ont causé quelque 30 milliards de dollars de dégâts par an entre 1990 et 2010. Ce montant devrait être largement dépassé en 2011 avec le tremblement de terre et le tsunami de grande ampleur qui se sont produits dans l'est du Japon, causant à eux seuls 210 milliards de dollars de dégâts, et les inondations survenues dans le Sud-Est asiatique, dont le bilan s'est élevé à plus de 46 milliards de dollars.

60. Certaines catastrophes ont une incidence régionale du simple fait que les phénomènes naturels s'étendent sur de vastes zones géographiques. Mais les conséquences transnationales des catastrophes sont aussi amplifiées par l'interdépendance économique croissante. Par exemple, le tremblement de terre au Japon et les inondations en Thaïlande ont provoqué de graves perturbations dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, en particulier s'agissant des produits industriels et manufacturés.

61. La plupart des pays de l'Asie et du Pacifique ont adopté au niveau national des politiques, des lois, des cadres de référence, des stratégies ou des plans pour se préparer en prévision des catastrophes et réagir lorsqu'elles surviennent, mais les possibilités d'action régionale n'ont pas reçu la même attention. Pourtant, la région gagnerait beaucoup à renforcer la coopération régionale et à mettre en place des accords régionaux plus complets. Par exemple, une meilleure gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers peut permettre de prévenir les inondations dans les pays riverains. De même, pour lutter contre les tsunamis, les pays ont intérêt à coopérer au niveau régional en vue de mettre au point des systèmes efficaces d'alerte précoce et de communication. D'importantes initiatives ont déjà été entreprises en faveur de la coopération régionale, comme l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, le Réseau de connaissances sur la gestion des catastrophes de la SAARC et le Centre de gestion des catastrophes ouvert par cette association à New Delhi, le Comité des typhons et le Groupe d'experts en cyclones tropicaux créés conjointement par la CESAP et l'Organisation météorologique mondiale, le Réseau du Pacifique sur les catastrophes et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques (RIMES), soutenus par la CESAP. Les pays peuvent coopérer notamment pour consolider les centres régionaux de recherche et de renforcement des capacités, pour procéder à des évaluations de référence et à des examens périodiques au niveau régional, et pour utiliser conjointement la technologie des satellites au service de la réduction des risques de catastrophe. Un forum important pour la coopération est la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui a lieu tous les deux ans au titre de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

C. Surexploitation des ressources naturelles et durabilité

62. La croissance économique rapide en Asie et dans le Pacifique se traduit par une exploitation croissante des ressources naturelles. Avec une dotation par habitant limitée, la région est particulièrement vulnérable aux perturbations liées aux prix volatiles de l'énergie et des ressources naturelles, les changements dans l'occupation du sol et les changements climatiques – autant de facteurs qui sont de plus en plus interdépendants.

63. Il s'ensuit des tensions dont une grande partie sont liées à la demande en énergie, qui devrait augmenter d'environ 34 % au cours de la prochaine décennie. Mais les menaces qui pèsent sur la biodiversité, les émissions de dioxyde de soufre, l'accumulation rapide des déchets solides et les prix en hausse de nombreuses ressources naturelles sont également source de tensions. De fait, dès 2005, la région de l'Asie et du Pacifique était devenue la plus grande consommatrice de ressources au monde, absorbant chaque année 35 milliards de tonnes de matériaux essentiels tels que biomasse, combustibles fossiles, minerais métalliques et matériaux industriels ou de construction, soit 58 % de la consommation mondiale, estimée à quelque 60 milliards de tonnes.

64. Conscients que ces problèmes environnementaux et nombre d'autres problèmes du même ordre compromettent la croissance économique et la réduction de la pauvreté, les dirigeants de la région ont conçu des réponses régionales, telles que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre et l'Initiative de Séoul pour une croissance verte. Les éléments clés de ces initiatives sont notamment la recherche-développement et les innovations technologiques. Ainsi que l'a souligné la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement, la coopération régionale est nécessaire pour «faciliter l'innovation et le transfert technologiques et promouvoir l'accès aux technologies vertes à des coûts abordables». C'est pourquoi la CESAP s'est attachée à faciliter le partage généralisé des connaissances ainsi que le transfert, l'adaptation et la reproduction à grande échelle des technologies écologiquement rationnelles, avec l'aide de ses institutions régionales, en particulier le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT). Il reste cependant beaucoup à faire pour relever les défis qui se posent, notamment concevoir conjointement des technologies économes en matériaux et à faible empreinte carbone, et en faciliter le transfert et la commercialisation, et encourager un changement correspondant des modes de vie, de façon à favoriser une consommation à faible intensité de carbone et de matériaux.

D. Faire face aux menaces contre la durabilité

65. L'insécurité alimentaire, les catastrophes et la surexploitation des ressources naturelles sont trois problèmes interdépendants dont la résolution est un aspect fondamental de la durabilité. Assurer la durabilité implique de faire en sorte que les générations futures aient le même accès - au minimum - à la nourriture, à la protection contre les catastrophes et aux ressources naturelles. Pour relever ce défi majeur, il est essentiel de renforcer les capacités et d'encourager l'innovation technologique et la recherche-développement, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et écologique. L'innovation technologique est également nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire par le développement de pratiques agricoles durables, de même

que pour renforcer l'efficacité des systèmes de surveillance et d'alerte précoce et réduire ainsi les risques de catastrophe.

66. Pour optimiser l'action de la région face à ces défis interdépendants, il serait utile d'envisager la création d'un organisme à rayonnement régional, qui pourrait s'appeler «*Asia-Pacific Technology Development Council*» (APTECH, Conseil pour le développement technologique en Asie et dans le Pacifique). L'APTECH chapeauterait les instituts nationaux d'innovation et serait chargé d'encourager l'innovation aux fins de résoudre les problèmes communs, ainsi que la coopération en matière de recherche et développement pré-concurrentiels. Pour ce faire, il pourrait se doter d'un fonds régional pour l'innovation, destiné au financement des projets conjoints proposés dans ce domaine, dont il détiendrait les droits de propriété intellectuelle, en partage avec les pays membres. Par la suite, ces droits seraient mis à la disposition des entreprises nationales et régionales aux fins de poursuivre la recherche concurrentielle.

E. Faire face aux risques sociaux

67. Malgré le dynamisme économique de la région, un très grand nombre de personnes vivent encore dans une extrême pauvreté, souffrent de la faim et n'ont pas suffisamment accès aux services d'assainissement, d'éducation et de santé, ni aux services financiers. En outre, l'inégalité de revenu a augmenté: le coefficient de Gini moyen pour l'ensemble de la région, pondéré par la population, est récemment passé à 37,5 %, contre 32,5 % dans les années 1990.

68. Les phénomènes de l'exclusion sociale et des inégalités croissantes sont liés, pour diverses raisons. Tout d'abord, la croissance économique au XXI^e siècle privilégie les personnes instruites qui sont non seulement capables de lire et écrire, mais aussi d'exploiter efficacement les technologies modernes de l'information et de la communication. Lorsque les professionnels et les travailleurs qualifiés sont rares dans une économie à croissance rapide, leurs salaires réels ont tendance à augmenter nettement plus vite que la moyenne, ce qui favorise l'inégalité de revenu. Ensuite, il est largement démontré que la pauvreté et la misère sociale, notamment un accès inexistant ou insuffisant aux services de base comme l'assainissement, l'éducation et la santé, ont une incidence importante sur le niveau de santé de la population et, partant, sur sa capacité de s'engager pleinement dans une activité professionnelle. Autrement dit, la croissance économique n'a pas nécessairement l'effet d'une vague qui soulève tous les bateaux en même temps.

69. Un objectif important de l'intégration économique régionale est de réduire les écarts de développement et de faire converger les niveaux de développement économique des différents acteurs grâce au déploiement optimal des ressources de la région. Une approche équilibrée et équitable du développement régional inciterait tous les partenaires potentiels, y compris ceux ayant de faibles capacités de production, à participer aux efforts d'intégration économique régionale. Des études donnent à penser que l'augmentation des échanges commerciaux, même équilibrée, ne permet pas en soi d'assurer le développement économique. Par conséquent, pour permettre une croissance équilibrée, l'expansion du commerce doit s'accompagner de mesures de développement complémentaires, y compris

d'investissements, en particulier dans les infrastructures et autres biens publics comme l'éducation et la recherche-développement, ainsi que de programmes régionaux et sectoriels.

70. Nombre des mécanismes commerciaux qui existent au niveau régional sont associés à des politiques en faveur du développement régional équilibré et de la cohésion sociale. Outre des dispositions prévoyant un traitement préférentiel pour les pays en développement et les pays les moins avancés, habituellement incluses dans tout dispositif de libéralisation des échanges, les mesures en faveur du commerce et de la coopération économique en Asie et dans le Pacifique qui sont proposées plus haut doivent comprendre la création de fonds de développement régionaux destinés à appuyer un développement régional équilibré, le développement des infrastructures et de la connectivité et le renforcement des capacités technologiques dans les régions relativement plus pauvres. Grâce à ces mesures, complémentaires des initiatives d'intégration économique régionale, le régionalisme en Asie et dans le Pacifique pourrait devenir un modèle de développement inclusif, équilibré, équitable et participatif, susceptible d'être suivi par les autres régions.

VI. Vers un cadre d'action plus large et complet

71. En résumé, les pays de l'Asie et du Pacifique ont tout intérêt à élargir et à approfondir la coopération économique régionale et à se diriger vers la formation à long terme d'une communauté économique Asie-Pacifique. Cette démarche est fondamentale pour réaliser les objectifs du «siècle de l'Asie et du Pacifique» et éviter de tomber dans le «piège du revenu intermédiaire», en particulier au vu de l'incapacité des économies avancées de stimuler la croissance. Aux paragraphes précédents ont été esquissées les grandes lignes d'un nouveau programme d'action qui pourrait aider la région à maintenir son dynamisme tout en le rendant plus inclusif et durable, et à renforcer sa résilience face aux catastrophes et aux chocs financiers. Ce programme d'action s'appuie sur quatre éléments: a) un marché régional intégré plus large; b) des connexions matérielles ininterrompues à travers la région; c) la coopération financière pour combler les écarts de développement; et d) la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs. Il peut contribuer à la réalisation d'un «siècle de l'Asie et du Pacifique» inclusif et durable, au cours duquel la région non seulement aura vaincu la pauvreté et la faim, mais continuera aussi à prospérer durablement, en subvenant à ses besoins sans compromettre les intérêts des générations futures. Ce programme d'action peut aussi aider la région à jouer son rôle légitime dans le façonnement d'une gouvernance économique mondiale qui réponde à ses besoins de développement, en sus de favoriser la paix.

72. Un ambitieux projet d'intégration économique régionale comme celui qui vient d'être décrit exige d'être appuyé par une architecture institutionnelle complète. D'après l'expérience d'autres régions du monde, une telle architecture devrait comprendre les éléments suivants:

a) Un organe suprême, le Sommet économique de l'Asie et du Pacifique. Cet organe serait chargé d'arrêter les objectifs de la région et de guider les pays membres dans leur réalisation. Il se réunirait chaque année et définirait la vision à long terme de la future communauté économique de

l'Asie et du Pacifique, de même que ses modalités. Il examinerait les affaires du monde et les défis qui se posent à l'échelle mondiale, ainsi que la réponse à apporter par la région. Enfin, il assurerait la coopération avec les autres organismes et organisations internationaux;

b) Des conseils ministériels sur le commerce et l'investissement, les finances, les transports, l'énergie, la sécurité alimentaire et l'agriculture, l'environnement, la prévention des catastrophes, et la technologie. Ces conseils ministériels seraient chargés d'élaborer des programmes de travail spécifiques à leur secteur. Dans certains cas, ils pourraient en fait remplacer les conférences ministérielles *ad hoc* qui sont organisées par la CESAP dans divers domaines, comme l'environnement (tous les cinq ans), les transports (tous les deux ans) et la prévention des catastrophes (tous les deux ans). Ces conseils ministériels seraient habilités à donner des orientations et des directives pratiques à l'occasion des réunions des hauts responsables de leur secteur.

c) Un comité consultatif des associations sous-régionales, qui serait chargé de réunir tous les organismes sous-régionaux tels que l'ASEAN, la SAARC, l'OCE et le Forum des îles du Pacifique, afin de faciliter l'apprentissage mutuel. Il se réunirait chaque année en marge du Sommet économique de l'Asie et du Pacifique.

d) Des relations interpersonnelles: un projet d'intégration économique régionale ne peut être totalement efficace sans une convergence des populations concernées. Des associations professionnelles régionales seront nécessaires pour orchestrer cette interaction dans tous les corps de métier. Deux, en particulier, seront indispensables: un conseil consultatif des entreprises pour l'Asie et le Pacifique, qui aiderait à mobiliser le secteur des affaires pour exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique régionale, et un réseau régional de groupes de réflexion, qui aiderait à mobiliser l'opinion publique en faveur de l'intégration économique régionale et qui formulerait des propositions. Tous deux se réuniraient chaque année en marge du Sommet économique de l'Asie et du Pacifique.

e) Une architecture institutionnelle aussi complexe que celle qui est proposée ici a besoin d'être assistée d'un secrétariat. Le secrétariat de la CESAP, de par son caractère multidisciplinaire, pourrait jouer ce rôle, et être renforcé à cette fin. Il travaillerait en étroite collaboration avec la Banque asiatique de développement, autre organisme de développement régional qui a des membres communs avec la CESAP et qui œuvre en faveur de l'intégration économique régionale, en particulier dans des domaines tels que la coopération financière, le développement des infrastructures et de la connectivité, la facilitation du commerce, l'environnement et le développement technologique.

73. En décembre 1963, la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui s'est tenue à Manille sous les auspices de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), devenue depuis la CESAP, a approuvé une proposition visant à établir une banque régionale de développement pour l'Asie, afin de compléter les activités de la Banque mondiale dans ce domaine. Trois ans plus tard naissait la Banque asiatique de développement. Pour célébrer le cinquantième anniversaire de cette conférence, il est proposé que la CESAP

convoque en 2013 une conférence ministérielle sur la coopération économique et l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique, en vue de recenser et d'examiner les moyens de mettre en œuvre les recommandations qui sont contenues dans le présent document - et plus amplement détaillées dans la publication *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* («Grandir ensemble: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique») - et de définir les mesures à prendre pour leur donner la suite voulue.
